



le 27 janvier 2022

## **Bulletin Municipal**

### **Réunion du 20 janvier 2022** **19H00**

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Géraldine VEYER ayant donné procuration à Frédéric NOËL.

#### **I – Droit de Préemption :**



La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre a délibéré le 14 décembre 2021 afin de solliciter une délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) auprès des communes dotées d'un document d'urbanisme et situées sur son territoire.

Actuellement, la commune ne bénéficie pas du Droit de Préemption et le Maire propose d'accepter la compétence proposée par la Com. de Com. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de la CCPM qui sera informée en ce sens.

Dans les faits, chaque vente de terrain ou de bien sur les zones urbanisées de la commune sera soumise à une Déclaration d'Intention d'Aliéner qui sera enregistrée en mairie et transmise à la communauté de communes. Dans le cadre de ces ventes, la commune, par le biais de la communauté de communes, aura la possibilité de préempter sur les biens proposés.

#### **II – Convention de travaux de voirie avec le Département :**

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement des carrefours de l'église et de la boulangerie et de l'aménagement des trottoirs de la rue



Jacques Mallet, une convention d'occupation du domaine public devra être signée avec le Conseil Départemental.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande du Maire qui se chargera de transmettre tous les éléments nécessaires au service voirie du Département.

#### **III – Autorisation d'encaissement de chèques :**



Afin de permettre au Maire d'encaisser les chèques de toute nature pour le compte de la commune et permettre leur enregistrement comptable, l'autorisation du conseil municipal est sollicitée.

Accord des conseillers à l'unanimité.

#### **IV – Départ en retraite de M. Francis MARTEL :**

Le Maire indique que M. Francis MARTEL, Adjoint Technique de la commune depuis 1995, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera ses fonctions le 30 avril prochain.

Le conseil municipal décide de lui offrir un cadeau de départ dont la nature sera précisée ultérieurement.

Afin de remplacer M. Martel, le conseil municipal décide de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps plein.

Compte-tenu des délais légaux à respecter dans le cadre de la publication de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Somme, le poste sera créé au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Par ailleurs, un nouvel agent devra être affecté à ce poste. Le conseil municipal lance donc un appel à candidature dans le village.

**Les postulants devront remettre en mairie leur lettre de candidature accompagnée d'un CV, pour le 15 mars, dernier délai.**

Les candidats seront reçus par une commission qui sera composée **du Maire, de Patrice CHOPIN et de Jocelyne CAILLET** et qui délibérera sur le choix du futur agent.

#### **V – Composition de la Commission Communale d'Aide Sociale :**



Le Maire rappelle que, suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2019, une Commission Communale d'Aide Sociale avait été créée en 2020 et était composée du Maire, de Nadine CHORON, Première Adjointe de l'époque et de

Mme Marie-Danièle Rosiaux.

La municipalité ayant changé et Mme Rosiaux ayant quitté la commune, il convient de nommer les nouveaux membres de la commission, le Maire en restant le Président.

La nouvelle commission Communale d'Aide sociale sera composée de :

- **Frédéric NOËL, Maire**
- **Mireille PELEMAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe,**
- **Céline JOUGLEUX, conseillère municipale,**
- **Xavier CAILLET, conseiller municipal,**
- **Catherine LEVÊQUE, membre extérieur au conseil municipal.**



#### **VI – Programme des travaux 2022 :**

Le Maire propose d'engager les travaux de voirie suivants :

❖ Fin du programme 2021, à savoir fin des travaux rue Griblette, rue de l'Hôtel-Dieu, rue du Bois et rue Verte, pour un montant total TTC de 59.293,10 € TTC.

- ❖ Réfection des trottoirs rue Jacques Mallet et rue de l'Eglise, pour un total TTC de 143.617,15 €
- ❖ Modification et sécurisation du carrefour de la boulangerie : 4.766,94 € TTC.
- ❖ Modification et sécurisation du carrefour de l'église : 28.235,25 € TTC à la charge de la commune.

Sur l'ensemble de ces travaux, la commune récupérera la TVA en 2023 et sur la réfection des trottoirs, une subvention de 13.000 € a été obtenue auprès du Département.

Le conseil municipal accepte ces propositions et les dépenses seront inscrites au budget 2022.

A ce programme, pourrait également s'ajouter la pose de bordures à l'entrée d'Ouville, côté Hautvillers, dont la réalisation se ferait en partenariat avec la communauté de communes.

#### **VII – Informations diverses du Maire :**



✓ Un contrat d'entretien annuel des bornes incendie de la commune sera prochainement signé avec VEOLIA, pour un montant de 88 € par an et par hydrant. Ce contrat comprend notamment les contrôles de signalisation, d'accessibilité, du débit et de la pression, ainsi que le remplacement des pièces défectueuses si besoin.

✓ Le Maire indique que les travaux de chauffage de l'église sont terminés et que la mise en service sera effective dès qu'ENGIE aura procédé au branchement sur le réseau de gaz.

Pour un coût total TTC de 19.492 €, le reste à charge de la commune sera d'environ 3.200 € après déduction de la subvention de 80% obtenue au titre de la DSIL et récupération de la TVA.

✓ Il est également indiqué que les agents d'entretien restaurent actuellement une partie de l'église détériorée par l'humidité, notamment le confessionnal et le plancher du côté gauche du bâtiment. Un travail de qualité a d'ores et déjà été effectué, pour un moindre coût, environ 1.000 €.

✓ Il est proposé de faire l'acquisition de 3 tables de pique-nique pour le parc. Une proposition financière d'un montant de 3.720 € TTC a été sollicitée et est présentée aux conseillers. Le Conseil accepte le devis présenté.

✓ Enfin, Le maire signale que plusieurs arbres seront prochainement élagués dans le village.

### VIII – Questions diverses :

Céline JOUGLEUX rappelle le stationnement gênant voire dangereux à l'abri-bus d'Ouville. Cette information sera relayée dans le bulletin municipal et il sera vu sur place ce qu'il est possible de faire pour empêcher ce stationnement.

## **Recensement National**



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous

peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...

Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## **Cinéma**



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma **Le Cyrano** à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

[Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places](#)

## **Déchetteries communautaires**

**Les horaires d'ouverture des déchetteries communautaires sont disponibles sur le site :**

[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

(Rubrique « VIVRE et HABITER » / gestion des déchets)

